

Opération Ouest parisien : renouvellement en galerie et en terre des conduites d'eau potable ceinture nord DN 1250 mm et 400 mm, sur les boulevards Berthier, Gouvion-Saint-Cyr et Pershing à Paris 17^{ème} - Autorisation donnée au Directeur général de la régie Eau de Paris de signer les avenants n°1 des lots n°1 et 3 du marché 17S0142

Délibération 2019-122

Exposé

La ville de Paris porte ou accompagne d'importants projets sur l'ouest parisien. Il s'agit en particulier des projets de réaménagement de la place de la porte Maillot, d'extension de lignes de transport collectif (RER Eole et tramway T3) et des projets de construction 1000 Arbres et Multistrates dans le cadre de « Réinventer Paris ».

Ces projets ont d'importants impacts sur le réseau d'Eau de Paris, nécessitant d'important travaux recensés au sein d'une opération unique appelée « Ouest parisien ».

Par la délibération n°2017-133 du 15 décembre 2017, le Conseil d'administration a approuvé l'opération « Ouest parisien », et autorisé l'engagement de la procédure de passation des marchés de travaux dans le cadre du prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte Dauphine ainsi que la signature des marchés en résultant avec les entreprises retenues.

L'opération « Ouest parisien » se caractérise par l'association de quatre projets majeurs :

- La déviation et le renouvellement de la « Ceinture intérieure » dans le cadre de l'extension de la ligne du tramway du T3 entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine (projet inclus dans le marché 17S0142) ;
- La déviation des réseaux dont la conduite « Ternes Maillot » dans le cadre des opérations tiers (1000 Arbres) situées porte Maillot et porte des Ternes (projet inclus dans le marché 17S0139) ;
- Le projet de traversée du tunnelier EOLE sous la galerie de la conduite « Maillot Ternes » (projet inclus dans le marché 17S0139) ;
- L'anticipation de la pose de la conduite DN800 dans le cadre du doublement « Maillot-Ternes » entre la porte des Ternes et la porte Maillot (projet inclus dans le marché 17S0139).

La présente délibération concerne le marché 17S0142 relatif aux travaux renouvellement en galerie et en terre des conduites d'eau potable de la ceinture intérieure Nord DN 1250 mm et 400 mm, sur les boulevards Berthier, Gouvion-Saint-Cyr et Pershing, à Paris 17^{ème}, passé suivant une procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article 165 du Code des marchés publics.

Le marché se compose de trois lots, attribués par la Commission d'appel d'offres du 18 septembre 2018 :

- Pour le lot 1, qui concerne les travaux sur une conduite d'eau potable DN 1250 mm située sur les boulevards Pershing et Gouvion-saint Cyr à Paris 17^{ème}, au groupement d'entreprises ATP/BONNA pour un montant de 3 080 487,00 euros HT ;
- Pour le lot 2, qui concerne une conduite d'eau potable DN 1250 mm et le renouvellement en galerie et égout d'une conduite d'eau potable DN 400 mm située sur les boulevards Gouvion-Saint Cyr et Berthier à Paris 17^{ème}, au groupement d'entreprises AXEO/EHTP pour un montant de 2 953 595,00 euros HT ;
- Pour le lot 3, qui concerne une conduite d'eau potable DN 1250 mm et le renouvellement en galerie et égout d'une conduite d'eau potable DN 400 mm situées sur le boulevard Berthier à Paris 17^{ème}, au groupement d'entreprises SOGEA/VALENTIN/PARENTE pour un montant de 3 857 584,00 euros HT.

La réalisation des travaux rend nécessaire la passation d'avenants sur les lots 1 et 3.

L'avenant n°1 du lot 1 du marché 17S0142 porte sur les prestations suivantes :

- La rémunération de travaux supplémentaires dans la dépose et le traitement d'une conduite de gaz abandonnée revêtue d'un revêtement contenant des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ;
- L'indemnisation accordée pour donner suite aux immobilisations lors des arrêts de chantier dus à la découverte d'ouvrages non identifiés ;
- La variation des quantités indiquées dans le détail estimatif du marché sur certains postes de travaux (démolition, terrassement, génie civil).

L'augmentation du montant du marché qui en résulte représente un montant de 94 555,95 euros hors taxes, soit une augmentation de 3,07 % par rapport au montant initial du lot 1 du marché 17S0142.

L'avenant n°1 du lot 3 du marché 17S0142 porte sur les prestations suivantes :

- La rémunération de travaux supplémentaires dans le désamiantage d'un ouvrage abandonné ;
- L'indemnisation accordée à la suite aux réquisitions de la préfecture de police pour les différentes manifestations ;
- La variation des quantités indiquées dans le détail estimatif du marché sur certains postes de travaux (démolition, terrassement, génie civil).

L'augmentation du montant du marché représente un montant de 156 929,01 euros hors taxes, soit une augmentation de 4,1 % par rapport au montant initial du lot 3 du marché 17S0142.

Ces deux avenants prévoient les dispositions de renonciation à recours du maître d'ouvrage et du titulaire pour tout événement antérieur à la notification des avenants.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général de la régie à signer les avenants n°1 des lots 1 et 3 au marché 17S0142 relatifs aux travaux de renouvellement en galerie et en terre des conduites d'eau potable de la ceinture intérieure nord DN 1250 mm et 400 mm, sur les boulevards Berthier, Gouvion-Saint-Cyr et Pershing, à Paris 17^{ème} avec respectivement les groupements ATP/BONNA pour le lot 1 et SOGEA/VALENTIN/PARENGE pour le lot 3.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 1414-2 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-18 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés,

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^{ème} et 16^{ème} alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2018-065 du 12 octobre 2018,

Sur l'exposé du Vice-Président, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité

à la majorité *1 abstention*

DECIDE

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration approuve la conclusion des avenants n°1 aux marchés 17S0142 lot n°1 et lot n°3.

Article 2 :

Le Directeur général de la régie est autorisé à signer l'avenant n°1 au lot 1 du marché 17S0142 avec le groupement ATLANTIQUE TP (mandataire) / BONNA TP.

Article 3 :

Le Directeur général de la régie est autorisé à signer l'avenant n°1 au lot 3 du marché 17S0142 avec le groupement SOGEA ILE DE FRANCE (mandataire) / VALENTIN / PARENCE.

Article 4 :

Les dépenses seront imputées sur le budget de la régie des exercices 2020 et suivants – section investissement chapitre d'opération 103.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés


Pour Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris, en son absence,
Le Vice-Président,
François Vauglin



Délibération du Conseil d'administration du : **20 décembre 2019**

Affiché au siège de la régie le : **20 DEC. 2019**

Transmis au représentant de l'Etat le : **20 DEC. 2019**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : **20 DEC. 2019** 

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.